

Image not found or type unknown



Vente d'immeuble de logements sociaux

Par **MARGEMON**, le **24/06/2013 à 18:05**

Bonjour, mon propriétaire a l'intention de vendre un immeuble de 18 appartements. En tant que locataire quels sont mes droits? Merci

Par **cocotte1003**, le **25/06/2013 à 13:43**

Bonjour, il existe deux solutions pour votre bailleur, soit il vous demande d'acheter ou de partir avec un délai d'au moins six mois avant la fin d'une période triennale, soit il vend le bien loué avec vous, sans avoir besoin de vous informer, le bail se poursuivant normalement avec le nouveau propriétaire, cordialement

Par **Lag0**, le **25/06/2013 à 15:46**

Bonjour,
Ce n'est pas si simple cocotte car on est ici face à une vente de plus de 10 logements et il y a des règles précises pour ce cas.

Voir par exemple : [ce lien](#)